

JUSTICE

Rwanda : Paul Rusesabagina reconnaît avoir créé un groupe armé

Jeune Afrique, 25 septembre 2020 à 16h26 | Par **Romain Gras**
Mis à jour le 26 septembre 2020 à 09h25



Paul Rusesabagina, lors de sa comparution devant un tribunal de Kigali, le vendredi 25 septembre 2020.
© REUTERS/Clement Uwiringiyimana

Paul Rusesabagina, arrêté fin août à Kigali, a reconnu avoir créé les Forces de libération nationale (FNL), branche armée de la plateforme qu'il dirige, qui a revendiqué plusieurs attaques dans le sud-ouest du Rwanda.

C'est vêtu de son uniforme rose de prisonnier, masque de protection lui couvrant le visage, que Paul Rusesabagina a été présenté ce vendredi 25 septembre au matin devant la cour de Nyarugenge, à Kigali. L'ancien manager de l'hôtel des Mille Collines, héros controversé du film hollywoodien *Hôtel Rwanda*, devenu ces dernières années l'un des principaux opposants à Paul Kagame, contestait en appel son maintien détention provisoire.

Arrêté le 28 août au Rwanda à l'issue d'une opération aux contours encore flous, Rusesabagina a été inculpé le 14 septembre. Il est visé par 13 chefs d'accusation, tous liés à des faits de « terrorisme », dont ceux de meurtre et de financement de rébellion.

Lors de l'audience de ce vendredi, Rusesabagina a confirmé avoir formé le Forces de libération nationale (FNL), un groupe armé actif dans le sud-ouest du Rwanda, dans la région de la forêt de Nyungwe, non loin du Burundi. « Nous avons formé le FNL comme un bras armé, pas comme un groupe terroriste comme le dit le procureur. Je ne nie pas que le FNL a commis des crimes, mais mon rôle dans le mouvement était la diplomatie », s'est défendu Paul Rusesabagina, chef de file du Mouvement rwandais pour le changement démocratique (MRCD), selon une traduction de l'AFP.

Lutte armée

Formé le 4 juillet 2017, jour de célébration de la « libération » du Rwanda qui correspond à la date de la prise de Kigali par les troupes du Front patriotique rwandais (FPR), le MRCD est une plateforme née de la fusion de différentes formations, dont le Parti pour la démocratie au Rwanda (PDR-Ihumure) de Rusesabagina et le Conseil national pour le renouveau et la démocratie (CNRD-Ubwiyunge) de Wilson Irategeka, une faction dissidente des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

Rejoint en mars 2018 par le Rwandese Revolutionary Movement (MRR) de Callixte Nsabimana – discrètement arrêté aux Comores en avril 2019 et actuellement poursuivi au Rwanda –, le MRCD s'était alors doté d'une branche armée, les FNL. Ces derniers ont revendiqué plusieurs attaques en juin et décembre 2018 qui sont pour la plupart détaillées dans un document envoyé en novembre 2018 par le procureur général du Rwanda aux autorités belges réclamant l'extradition de Paul Rusesabagina.

« L'accord que nous avons signé pour former le MRCD incluait la constitution d'un bras armé appelé le FNL. Mais mon rôle était d'être en charge de la diplomatie pour cette plateforme politique », a en outre affirmé Paul Rusesabagina, qui a précisé que la branche armée était dirigée du CNRD de Wilson Irategeka, aujourd'hui décédé, et que chaque section du mouvement agissait indépendamment de l'autre.

Selon l'accusation, la responsabilité de Rusesabagina est pourtant directement engagée, dans la mesure où il était le président du MRCD entre 2017 et 2019, période au cours de laquelle se sont déroulées les attaques dans le sud-ouest du Rwanda. Dans une vidéo diffusée en décembre 2019, Rusesabagina avait lui-même soutenu l'option de la lutte armée. Lors de la première audience, le 14 septembre, la justice a assuré que Rusesabagina avait par ailleurs admis devant les enquêteurs avoir envoyé plus de 20 000 euros aux FNL.

La cour de Nyarugenge doit rendre sa décision le 2 octobre prochain.